



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS



Bilan des travaux 2019 et premières recommandATIONS 18 décembre 2019



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Une commission spéciale

40 ans après l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse, le gouvernement du Québec mettait sur pied, le 30 mai dernier, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse afin qu'un regard contemporain soit jeté sur le respect des droits de l'enfant en vigueur au Québec, sur l'ensemble du système de protection de la jeunesse et sur ses interactions avec tous les partenaires qui interviennent auprès des enfants et de leur famille.

Au cours des derniers mois, nous avons bénéficié de la générosité des citoyens qui nous ont partagé leur expérience professionnelle, personnelle ou familiale, leur réflexion et leur vision sur l'état et l'avenir de la défense des droits et la protection des enfants et des jeunes. Nous avons mis à leur disposition deux boîtes courriels (@votrehistoire et mémoires) et une ligne téléphonique pour entendre leur histoire.

Dans le cadre des audiences publiques que nous avons tenues entre le 22 octobre et le 11 décembre de cette année, nous avons eu le privilège d'entendre des jeunes, des citoyens, des représentants d'organismes communautaires et institutionnels, des chercheurs et des experts de différents domaines liés aux droits des enfants et à la protection de la jeunesse. Bien qu'au cours des prochains mois, nous tiendrons des forums citoyens et des forums professionnels et nous poursuivrons nos audiences publiques, de solides consensus ressortent déjà très clairement du nombre élevé d'informations recueillies jusqu'ici. Certains d'entre eux commandent des actions immédiates, car le temps qui passe a plus de conséquences pour les enfants que pour nous, les adultes. Les premières recommandATIONS proposées devraient donc améliorer de façon durable leur vie et celle de leur famille ainsi que la réalité quotidienne des intervenants qui les accompagnent dans les passages plus difficiles de leur parcours.

Mobilisation de la population québécoise

Le phénomène de la maltraitance des enfants est un enjeu de société et de santé publique important. Tant la communauté internationale que les experts et les intervenants s'entendent pour dire que les conséquences de la maltraitance sur les enfants sont graves et coûteuses humainement et collectivement, car elles se répercutent trop souvent tout au long de leur vie. Nier cette réalité, cet état de fait, serait un non-sens.

La population du Québec est très sensible à cette douloureuse réalité. La réaction épidermique exprimée par les citoyens et les médias face aux décès dans les dernières années d'enfants suivis par la DPJ, victimes de la violence conjugale ou de toute forme de maltraitance, est éloquente. Le message est clair, il est inacceptable et intolérable que de telles tragédies surviennent encore aujourd'hui dans une société comme la nôtre. La contribution des Québécois et leur assiduité à suivre nos travaux illustrent bien leur volonté de changer les choses dès maintenant. Notre capacité collective à nous mobiliser



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

pour le bien-être de nos enfants est un formidable levier pour réduire les impacts néfastes de la maltraitance et de la violence sous toutes ses formes.

Par ailleurs, nous savons que le Québec jouit actuellement d'une marge de manœuvre financière enviable. Dès la création de la Commission, le Premier ministre s'est montré ouvert à agir au cours de son mandat si des mesures étaient identifiées et pouvaient être à la fois efficaces et applicables rapidement. Forts de l'évidence de certains constats issus de nos travaux à ce jour et de la mobilisation pressante de la population, nous estimons que la préparation du prochain budget provincial offre une opportunité de faire bouger les choses sans attendre.

Un constat qui s'impose

L'analyse de la situation actuelle des services offerts aux enfants et aux familles, particulièrement aux familles vulnérables, en matière de respect des droits des enfants et de protection de la jeunesse indique sans conteste que l'aide et le soutien aux familles sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à leurs besoins!

Insuffisants pour agir de façon significative avant que les enfants et leur famille ne soient dans une telle détresse, qu'elle exige l'intervention du Directeur de la protection de la jeunesse. Or, dans la majorité des cas, les services de protection devraient prendre le relais uniquement dans situations nécessitant des interventions « intensives » après des interventions préventives, de soutien et d'appui dans la communauté, tant par des ressources des réseaux public ou communautaire. La DPJ, c'est-à-dire les soins intensifs des services sociaux, est devenue pour plusieurs familles trop souvent la porte d'entrée pour obtenir toute forme d'aide, l'offre de services sociaux de proximité s'étant énormément éffritée au fil des années et encore plus dans certaines régions que d'autres.

Qui d'entre nous accepterait d'être dans l'obligation de se trouver dans un lit de soins intensifs faute de pouvoir obtenir des soins de santé, alors que l'accès à des soins et des services de santé de proximité, en amont, aurait évité cette hospitalisation aux soins intensifs ? Personne bien sûr ! Il est inacceptable que des enfants et leurs familles soient confrontés à une telle réalité et doivent se résoudre à prendre une telle décision face à la détérioration de leur situation.

Et pourtant! Le Québec dispose dès maintenant d'actifs importants pour changer les choses!

En effet, des programmes d'accompagnement en prévention reconnus pour leur pertinence et leur efficacité existent! Des projets pilotes ont démontré les effets positifs de nouvelles mesures qui pourraient s'ajouter à l'offre de services aux jeunes et à leurs familles.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Partout au Québec, nous pouvons compter sur des intervenants, des professionnels toujours aussi engagés, dévoués, désireux de mettre leurs compétences et leurs énergies au service des enfants et de leurs familles, et ce, tant dans les services de proximité que dans ceux de protection de la jeunesse.

De la grossesse à la fin de la transition à la vie adulte, tant de choses peuvent être réalisées et faire la différence dans la vie et dans l'avenir des enfants, des jeunes et de leurs familles. Tant d'actions peuvent éviter d'avoir recours à des interventions de dernier recours dont les impacts peuvent être graves.

Bâtir sur les acquis : réinvestir dans les conditions gagnantes

Dès notre entrée en fonction, nous avons choisi d'adopter une approche audacieuse, mais pragmatique! En ce sens, nous n'entendons pas recommander de « défaire ce qui existe déjà et qui marche ». Nous sommes convaincus qu'il faut plutôt restaurer les conditions gagnantes pour faire reculer la négligence, la maltraitance et la violence envers les enfants.

Avis de grossesse (ou déclaration de grossesse)

Les intervenants font consensus sur la pertinence d'utiliser l'avis (ou déclaration) de grossesse afin de rejoindre précocement et d'offrir les services adaptés pour assurer la santé des futures mamans et de leur bébé à naître. Cet avis est, dans les faits, l'outil stratégique que certaines régions ont mis en place, dont Lanaudière et l'Estrie, pour amorcer systématiquement et le plus tôt possible des services de soutien offerts à la mère pendant la grossesse et après la naissance.

En bref, ce formulaire, complété par le médecin ou la sage-femme, vise à réduire les conséquences de certaines caractéristiques sociales et de santé de la mère sur le développement immédiat ou futur de l'enfant. Pour la mère et sa famille, la transmission de l'avis de grossesse permet au CLSC de prendre contact avec eux pour leur indiquer les ressources communautaires ou de santé à proximité pouvant soutenir la femme enceinte et lui offrir des services sur mesure, adaptés à ses besoins.

Bien qu'une meilleure connaissance des ressources et des services soient bénéfiques pour l'ensemble des familles du Québec, elle l'est encore plus pour les familles de nouveaux arrivants ou celles vivant des périodes plus ou moins longues de vulnérabilité et de fragilité sociale ou économique.

RecommandATION # 1

Soutenir le déploiement de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec et y assortir un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Services intégrés de périnatalité pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité - SIPPE

Dans la même optique que l'avis de grossesse, soutenir une « implantation optimale » du programme SIPPE. Cette approche permet d'agir efficacement et tôt dans la grossesse. Ce programme constitue le 2^e jalon misant sur les conditions gagnantes pour favoriser le développement du plein potentiel de l'enfant dans une famille en réduisant le risque de négligence/maltraitance.

En effet, le programme SIPPE s'adresse aux « futurs parents » et aux familles dont la femme enceinte ou la mère n'a pas terminé ses études secondaires et vit sous le seuil de faible revenu. Par ces services, le CISSS/CIUSSS et ses partenaires communautaires, visent à donner le soutien nécessaire aux familles afin d'assurer un meilleur développement des enfants (à naître ou présents), d'assurer une bonne santé et un état de bien-être propice à la grossesse de la mère et au développement du fœtus ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des familles.

Les services offerts dans le programme SIPPE devraient inclure des suppléments alimentaires (programme OLO : œufs, lait, jus d'orange et vitamines); un soutien individuel, de couple ou familial; des rencontres prénatales et un accompagnement pour faciliter l'accès aux organismes communautaires (garderies, aide matérielle et financière, retour aux études ou sur le marché du travail, etc.). La période de soutien débute idéalement au cours des trois premiers mois de la grossesse et demeure disponible jusqu'à la rentrée scolaire de l'enfant.

RecommandACTION # 2

Réinstaurer les conditions d'efficacité du programme de Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), garantir son efficacité, et investir les sommes nécessaires à consolider son déploiement dans toutes les régions du Québec et y assortir un plan obligatoire d'implantation et de suivi de mise en œuvre.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Centre de la petite enfance (CPE) et places réservées aux familles en situation de vulnérabilité

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, la démonstration n'est plus à faire sur l'apport de la fréquentation d'un service de garde « de qualité », tels les CPE, dans la vie des tout-petits et dans l'amélioration de tous les aspects de leur développement. Le programme de services de garde fait bien plus que répondre aux « besoins de garde » des parents, il est aussi un milieu éducatif et socialisant des plus efficaces. Avec son programme éducatif bien implanté, des activités de stimulation précoce des jeux de groupe permettant un meilleur développement des habiletés physiques et de nombreuses occasions de parler avec les autres amis ou de socialiser, les enfants de 12 à 48-60 mois en sont donc les premiers bénéficiaires.

Par ailleurs, comme pour la majorité des programmes d'aide, de soutien et de prévention, il faut que les tout-petits les plus vulnérables, ou les plus à risque de le devenir, y trouvent leur place, car ce sont eux qui en bénéficieront le plus. Soucieux de rendre des places disponibles à ces jeunes enfants fragilisés, des accords de réciprocité de services sont intervenus entre les CLSC et les CPE de même que des organismes communautaires du quartier, pour réserver un maximum de 5 % des places en CPE à l'intention des enfants suivis en CLSC.

Avant de viser un élargissement du nombre de places réservées, restons pragmatiques, faisons d'abord une démonstration solide que les 5 % sont entièrement occupés. Si tel n'est pas le cas, il faudra remédier aux causes de cette non-fréquentation par de meilleures stratégies sur le terrain pour rejoindre les familles vulnérables. À cet effet, les organismes communautaires de proximité ne sont-ils pas de meilleurs intermédiaires pour tendre la main à des familles pouvant craindre les intervenants des organismes institutionnels (ex. familles nouvellement arrivées; familles défavorisées craignant de se voir retirer leurs enfants; etc.)?

RecommandACTION # 3

Déployer des stratégies pour rejoindre les familles vulnérables, afin qu'elles utilisent le 5 % de places mises à leur disposition et, au besoin, augmenter ce pourcentage.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Programme Qualification des jeunes (PQJ)

Pour tout adolescent, le passage vers la vie adulte représente un défi unique et important. Alors, que dire de ces jeunes qui ont eu un parcours difficile jalonné, soit par de la négligence/maltraitance, de trop nombreux déplacements (famille élargie, familles d'accueil, centre de réadaptation, etc.) ayant affaibli d'autant leur réseau social. Laissés à eux-mêmes à 18 ans, sans soutien, ces jeunes « victimes de la vie » sont très vulnérables et peuvent glisser vers la marginalisation (l'itinérance, la prostitution, les gangs criminalisées, etc.).

Pour aider ces jeunes, approchant de leur majorité, qui ont un dossier soit en vertu de la LPJ¹ ou de LSJPA² dans leur transition vers la vie adulte, le PQJ existe déjà. Son efficacité a été démontrée pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes. Il a été implanté dans la plupart des régions du Québec, mais avec un nombre de places restreint de sorte que peu de jeunes y ont accès. Ce programme propose un accompagnement des jeunes âgés de 16-19 ans et vise à soutenir le jeune dans le développement d'un réseau social soutenant l'apprentissage d'éléments permettant une vie autonome et responsable, dont l'obtention d'une qualification menant à son insertion au marché du travail. Les jeunes fréquentant le PQJ sont soutenus par une équipe d'éducateurs sur une période de trois ans.

RecommandACTION # 4

Rendre accessible le programme PQJ à toute la clientèle visée, selon l'ensemble de ses conditions gagnantes, dans toutes les organisations ayant pour mandat la protection de la jeunesse, et ce, dans les plus brefs délais. Assortir les nouveaux budgets d'un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre et des résultats annuels de la fréquentation et des impacts sur les jeunes.

¹ Loi de la protection de la jeunesse

² Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Loi s'appliquant aux jeunes contrevenants)



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Organismes communautaires de proximité autant de tisserands du soutien aux familles

En effet, au Québec les organismes communautaires (OC toutes missions confondues) jouent un rôle vital au soutien des enfants, des jeunes, des familles et des citoyens pour qui les organismes institutionnels sont ou semblent moins accessibles. De ce fait, un nombre impressionnant de citoyens comptent sur les organismes communautaires à proximité de leur milieu de vie pour améliorer leur chance de ne pas décrocher socialement ou de sortir de la marginalité.

Dans le cadre de notre commission, nous avons pu être témoins de l'importance qu'occupent les quelque 260 organismes communautaires familles (OCF) dans « la main tendue » aux familles vulnérables, tant en situation de grossesse qu'à l'arrivée du nouveau-né et au cours de ses premières années de vie. En bâtissant sur les compétences et les forces de chaque adulte parent (adultes significatifs), en incitant et en soutenant plutôt qu'en obligeant grâce à des intervenants présents et dédiés, les OCF réussissent brillamment là où d'autres échouent. En fait, ils agissent en prévention de façon transversale en soutenant et en accompagnant les parents vers l'acquisition de pratiques positives dans l'éducation de leurs enfants.

Les OCF par leur mandat large jouent tour à tour le rôle de soutien direct, d'intermédiaire vers les organismes institutionnels ou d'entremetteur entre les citoyens (famille, enfant, parent, famille élargie) qui les fréquentent et d'autres organismes communautaires qui viendraient répondre à des besoins plus spécifiques. Que l'on pense aux organismes communautaires qui viennent soulager la faim, ou encore à ceux qui reçoivent, écoutent et animent les jeunes d'âge primaire ou du secondaire; à ceux qui accueillent de jeunes itinérants sortis trop abruptement de la Protection de la jeunesse, à ceux qui par mentorat aide à l'accession à une vie adulte porteuse d'espoir ou, enfin, aux OC qui accueillent les femmes et les enfants victimes de violence conjugale.

La Commission le constate et invite le gouvernement à en faire autant. Les OC en général, et plus spécifiquement les OCF quand il s'agit d'agir le plus tôt possible, sont de partenaires incontournables qui doivent se consacrer à leur mission pour agir en complémentarité.

RecommandATION # 5

Accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum 200 000 \$ par année par organisme, de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires familles (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Conclusion

Depuis le début des travaux de la Commission, nous avons reçu 789 courriels dans la boîte @votrehistoire, 246 appels téléphoniques sur la ligne 1-800, nous avons tenu 17 jours d'audiences sur 6 semaines au cours desquelles nous avons entendu 77 témoins dont 5 nous avaient soumis leur histoire par courriel.

Les Québécois se sont montrés concernés et empressés de contribuer à la réflexion sur le respect des droits des enfants et la protection de la jeunesse. La richesse de ces avis et de cette documentation nous a permis d'en tirer quelques constats probants. Agir en prévention, avant que les situations ne s'aggravent au point d'être quasi irrémédiable, a été mis de l'avant dans la plupart des témoignages entendus jusqu'ici. Nous avons acquis la conviction que c'est là la pierre angulaire sur laquelle notre système de protection de la jeunesse devrait reposer. Les quelques recommandATIONS présentées précédemment vont en ce sens. Elles sont, en quelque sorte, la trame de départ de notre tissage vers une communauté accueillante et bienveillante envers les enfants et les jeunes.

Mais ce n'est qu'un début! Bien d'autres enjeux exigent des réponses structurantes pour poursuivre et consolider le tissage de notre toile de bienveillance!

Nous prenons notamment pour exemples :

- L'écoute de la parole des enfants et des jeunes et leur droit de rêver et de réaliser leurs rêves;
- La nécessité que chaque jeune en difficulté (JeD) reçoive l'ensemble des services dont il a besoin et que les organisations des différents réseaux agissent en complémentarité et en continuité dans l'offre de ces services;
- La nécessité de soutenir et d'accompagner les parents vers des pratiques relationnelles positives avec leurs enfants;
- La nécessité de venir en aide prioritairement aux adultes aux prises avec un problème de dépendance ou de santé mentale lorsque ceux-ci ont de jeunes enfants;
- Les listes d'attente de services de santé et services sociaux pour les enfants en situation de vulnérabilité comme l'orthophonie, la psychologie, la pédopsychiatrie, la nutrition, etc.;
- Du côté des piliers du réseau de la santé et des services sociaux, les intervenants, la formation initiale et continue, la charge de cas, les conditions de travail, l'accompagnement et la supervision clinique, la lourdeur des obligations administratives sont autant d'enjeux auxquelles il faudra trouver réponses;



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

- Ou encore, la délicate question de l'application du principe de confidentialité des dossiers des enfants et des jeunes de la DPJ dans le cadre des échanges nécessaires entre les professionnels des réseaux de la santé, des services sociaux, de la petite enfance, de l'éducation et du communautaire.

Autant de points de tension de notre système de protection de la jeunesse que nous avons à peine effleurés en 2019. Les forums citoyens et professionnels, tout comme la suite des audiences publiques que nous tiendrons au cours de l'année 2020, nous apporteront les éléments d'information nécessaires pour poser un diagnostic systémique et proposer des solutions toutes aussi audacieuses et pragmatiques que les premières.

RecommandACTION # 1

Soutenir le déploiement de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec et y assortir un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre.

RecommandACTION # 2

Réinstaurer les conditions d'efficacité du programme de Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), garantes de son efficacité, et investir les sommes nécessaires à consolider son déploiement dans toutes les régions du Québec et y assortir un plan obligatoire d'implantation et de suivi de mise en œuvre.

RecommandACTION # 3

Déployer des stratégies pour rejoindre les familles vulnérables, afin qu'elles utilisent le 5 % de places mises à leur disposition et, au besoin, augmenter ce pourcentage.

RecommandACTION # 4

Rendre accessible le programme PQJ à toute la clientèle visée, selon l'ensemble de ses conditions gagnantes, dans toutes les organisations ayant pour mandat la protection de la jeunesse, et ce, dans les plus brefs délais. Assortir les nouveaux budgets d'un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre et des résultats annuels de la fréquentation et des impacts sur les jeunes.

RecommandACTION # 5

Accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum 200 000 \$ par année par organisme, de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires familles (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité.



UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Régine Laurent
Présidente et commissaire

Jean Simon Gosselin
Commissaire

André Lebon
Vice-président et commissaire

Lesley Hill
Commissaire

Michel Rivard
Vice-président et commissaire

Lise Lavallée
Commissaire

Hélène David
Commissaire

Jean-Marc Potvin
Commissaire

Andrés Fontecilla
Commissaire

Lorraine Richard
Commissaire

Gilles Fortin
Commissaire

Danielle Tremblay
Commissaire